



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 juin 2014

L'an deux mil quatorze, le six juin, à 19h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Martine SOREL, Maire

•Personnes présentes :

MM Martine SOREL Maire, Philippe BOUILLETTE, Jean-Jacques SCHREIBER Adjoints, Céline ASBROUCQ, Guy FOURNIER, Stéphane FRANCON, Brice GRELLIER, Marie-Thérèse HERBINIER, Sylvie LEFRANCOIS, Jean SUZÉ, Jean-Joël GIL

Secrétaire de séance : Madame Céline ASBROUCQ

Décision modificative

La Perception nous fait savoir qu'il y a lieu de prendre une décision modificative afin de corriger une erreur d'imputation sur le budget primitif de la commune à savoir : virement de 1 291,57 euros du compte 6811 chapitre 68 (fonctionnement dépense) au compte 681 chapitre 042 (fonctionnement dépense)

Décision approuvée à l'unanimité

Election délégués Centre National d'Action Sociale (CNAS)

Madame le Maire fait part au conseil que suite aux dernières élections municipales il y a lieu de désigner au CNAS un délégué représentant les élus parmi les membres du conseil et un délégué représentant les agents parmi les agents bénéficiaires.

Délégué représentant les élus : Monsieur Brice GRELLIER, Conseiller

Délégué représentant les agents : Madame Cécile HERBAUT, Agent

Délégué de l'administration liste électorale

Madame le Maire informe le Conseil que Monsieur DESCHAMPS, ayant quitté la commune, doit être remplacé dans ses fonctions de délégué de l'administration dans le cadre de la mise à jour des listes électorales, ce délégué ne doit pas faire partie du conseil.

Il a été décidé de proposer à Monsieur Gilbert BLIN de prendre la fonction de délégué de l'administration.

Désigner les membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Madame le Maire rappelle que l'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du Maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires (communes de 2 000 habitants ou moins). La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat municipal.

Aussi, convient-il, à la suite des récentes élections, de procéder à la constitution d'une nouvelle CCID et de proposer 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants parmi lesquels 6 titulaires et 6 suppléants seront désignés par le Directeur départemental des finances publiques.

Les commissaires titulaires : Martine SOREL, Philippe BOUILLETTE, Céline ASBROUCQ, Stéphane FRANCON, Marie-Thérèse HERBINIER, Brice GRELLIER, Jean SUZÉ, Guy FOURNIER, Sylvie LEFRANCOIS, Jean-Jacques SCHREIBER, Daniel LABORDE, Jérémy KASZKOWIAK

Les commissaires suppléants : Pascal MARINI, Gérald DELBECQ, Jean-Luc DAMÈME, Véronique REGNAUD, Philippe GABEAUD, Sandrine ALEXANDRE, Danièle SCHREIBER, Eric DAVID, Mélanie VANMANSART, Annick ERNOTTE, Marilène MAGNÉ, Bernard COQUELIN

Désigner un coordonnateur du recensement 2015

Madame le Maire rappelle que le recensement des habitants de la commune sera réalisé en 2015, la collecte se déroulera du 15 janvier au 14 février 2014. Il y a donc lieu de désigner un coordonnateur communal : Monsieur Brice GRELLIER

Délibération FISAC

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil de procéder à une demande de subvention FISAC pour la création du commerce.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que compte tenu de l'état d'avancement du projet de création logements locatifs/commerce multiservices, sur la propriété communale située 3 rue de la Mairie, il convient de solliciter les demandes de financements auprès de l'Etat, de la Direction régionale des entreprises,

de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRRECTE), du Conseil Régional d'Ile-de-France et du Conseil Général du Val d'Oise pour l'attribution des subventions mobilisables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Sollicite de Monsieur le Préfet du Val d'Oise, l'attribution d'une subvention PLAI, d'une prime spécifique et d'un agrément de prêts PLAI ouvrant le droit au taux réduit de TVA,

Sollicite de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRRECTE) l'attribution d'une subvention au titre du FISAC,

Sollicite du Président du Conseil Régional d'Ile-de-France l'attribution d'une subvention PLAI et d'une subvention au titre de la création d'un commerce multi services en zone rurale,

Sollicite du Président du Conseil Général du Val d'Oise, l'attribution d'une subvention au titre de la création d'un commerce multi services en zone rural.

Suivant le plan de financement ci-après en annexe.

Autorise Madame Martine SOREL, Maire, à effectuer les demandes de subventions permettant le financement de l'opération.

Délibération STORENGY

Madame le Maire fait lecture du rapport du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique portant sur la demande de la société STORENGY sollicitant la prolongation de la concession de stockage souterrain de gaz naturel qu'elle exploite sur le territoire de la commune de Saint Clair sur Epte.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité les conclusions du rapport du commissaire enquêteur.

Délibération participation communale carte de transport Tim Bus

Madame le Maire fait lecture des nouveaux tarifs des cartes de transport scolaire envoyés par Tim Bus pour les collégiens et les lycéens, le Conseil municipal après en avoir débattu vote une participation communale comme suit :

- Carte collégiens et lycéens jusqu'à 18 ans (CSB) 40 euros sur 111 euros soit 71 euros à la charge des familles
- Carte collégiens suivant un parcours scolaire particulier Imagin'r 4-5 zones 45 euros sur 170.45 euros soit 125.45 euros à la charge des familles
- Carte Imagine'r zones 4-5 pour les lycéens jusqu'à la terminale, et apprentis 85 euros sur 332.90 euros soit 247.90 euros à la charge des familles.

Délibération Réserve parlementaire

Madame le Maire fait part au conseil de la possibilité d'obtenir une aide financière pour la réalisation des travaux de stationnement du car scolaire en faisant une demande de réserve parlementaire.

Le Conseil après en avoir délibéré autorise Madame le Maire à solliciter la réserve parlementaire pour la réalisation des travaux de mise en sécurité du car scolaire.

Commission de sécurité SDIS

Ce point est reporté au prochain conseil du 4 juillet

Point sur les commissions

Commission travaux : Monsieur Jean-Jacques SCHREIBER, Adjoint aux travaux, fait le point sur les travaux effectués et à envisager sur la commune.

Commission animation : Monsieur Guy FOURNIER, Responsable de la commission animation, fait le point sur les événements à venir à savoir la fête de Noël pour laquelle les catalogues ont été distribués, la brocante aura lieu le 19 octobre, le repas des seniors dont la date a été fixée au 16 novembre prochain.

Il n'y a pas de questions diverses la séance est levée à 23h, la date du prochain conseil est fixée au vendredi 4 juillet 19h30

Le Secrétariat sera fermé vendredi 27 juin et samedi 28 juin